

# **Cour canadienne de l'impôt**

**1999-2000  
Budget des dépenses**

**Rapport sur les plans et les priorités**

Approuvé

---

L'honorable Anne McLellan  
Ministre de la Justice et Procureure générale du Canada

# TABLE DES MATIÈRES

<b>SECTION I : MESSAGE .....</b>	<b>3</b>
A. MESSAGE DU GREFFIER .....	3
B. DÉCLARATION DE LA DIRECTION .....	5
<b>SECTION II : APERÇU DU MINISTÈRE .....</b>	<b>6</b>
A. MANDAT.....	6
B. OBJECTIF DU PROGRAMME .....	6
C. ÉNONCÉ DE MISSION.....	6
D. OBJECTIFS STRATÉGIQUES.....	6
E. SECTEUR D'ACTIVITÉ ET DE SERVICE .....	7
1. Introduction.....	7
2. Description des deux premiers secteurs de services.....	7
3. Description du nouveau secteur de service.....	8
F. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE RELATIVE À L'EXÉCUTION DU PROGRAMME .....	10
G. PLAN DES DÉPENSES.....	10
<b>SECTION III : PLANS, PRIORITÉS ET STRATÉGIES.....</b>	<b>11</b>
A. SOMMAIRE DES PRINCIPAUX PLANS, PRIORITÉS ET STRATÉGIES.....	11
B. DÉTAILS PAR PROGRAMME ET SECTEUR D'ACTIVITÉ .....	11
1. Dépenses prévues .....	12
2. Objectif.....	12
3. Facteurs externes qui influent sur le secteur d'activité.....	12
4. Plans et stratégies clés.....	13
<b>SECTION IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>20</b>

## **Section I : Message**

### **A. Message du greffier**

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de la Cour canadienne de l'impôt pour l'exercice 1999-2000. Ce rapport reflète notre Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

La Cour canadienne de l'impôt s'est engagée à participer à l'amélioration du système judiciaire canadien de façon à ce qu'il réponde aux besoins de la société actuelle, c'est-à-dire qu'il soit moderne, ponctuel et abordable.

C'est à la lumière de cette philosophie de gestion d'avant-garde que la Cour a poursuivi tout au cours de l'année 1998-1999 son processus de renouvellement en profondeur de ses services. Le présent rapport vous permettra de constater les progrès réalisés depuis que nous avons entrepris cet exercice de renouvellement, d'évaluer si les mesures prises jusqu'à présent sont conformes à notre mandat, à notre vision et à notre mission, ainsi qu'à nos priorités stratégiques, et de mesurer les efforts qu'il reste à faire pour atteindre notre objectif, soit d'offrir aux citoyens et citoyennes du Canada une cour accessible, efficace, équitable et indépendante.

Au cœur de nos efforts de renouvellement de notre processus d'appel repose la mise en oeuvre de notre nouveau système de gestion des appels. Ce nouveau système conforme aux critères de l'an 2000, dont le développement a été amorcé en septembre 1997, n'est opérationnel que depuis le mois de décembre 1998. En conséquence, nous ne pouvons fournir de données quantitatives prouvant le succès de cet important projet.

Nous croyons fermement que nos clients ont un rôle important à jouer dans l'amélioration de nos pratiques et procédures. Nous avons donc procédé, au cours de la dernière année, à un sondage afin de recueillir leurs commentaires sur la qualité de nos services. Ces commentaires ont fait l'objet de recommandations et serviront de barèmes lors de l'élaboration de nouvelles normes de services.

La Cour canadienne de l'impôt s'apprête à vivre un des plus importants moments de son histoire. Le 25 juin 1998, la Ministre de la Justice annonçait la création d'un service d'administration des tribunaux qui répondrait aux besoins administratifs de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour fédérale ainsi que la promotion de la Cour canadienne de l'impôt au statut de cour supérieure. Il va sans dire que ces changements organisationnels auront des répercussions majeures sur la structure organisationnelle de la Cour.

Depuis sa création en 1983, la Cour a réussi à se tailler une place de marque au sein du système judiciaire canadien et ce, grâce à sa capacité d'adaptation au changement et à l'excellence de son personnel dévoué au service à la clientèle. Ce sont ces mêmes attributs qui nous permettront au cours des prochains mois de relever les grands défis qui nous attendent, tout en respectant nos engagements envers tous les Canadiens et Canadiennes.

R. P. Guenette

## B. Déclaration de la direction

### Déclaration de la direction Rapport sur les plans et les priorités 1999-2000

---

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000 de la Cour canadienne de l'impôt.

---

À ma connaissance les renseignements :

- Décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation.
- Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*.
- Sont complets et exacts.
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous jacents.
- Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

---

Nom : \_\_\_\_\_

R.P. Guenette  
Greffier

Date : \_\_\_\_\_

## **Section II : Aperçu du ministère**

### **A. Mandat**

La Cour canadienne de l'impôt a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du *Régime de pensions du Canada*, de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, de la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers*, de la *Loi sur l'assurance-emploi* (autrefois, la *Loi sur l'assurance-chômage*), de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*. De plus, la Cour a compétence exclusive pour entendre les appels portés devant elle sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la *Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils* dans la mesure prévue par l'article 33 de la *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)*.

### **B. Objectif du programme**

L'objectif du programme est de veiller au fonctionnement d'un tribunal indépendant et d'accès facile en vue d'assurer le règlement rapide des différends entre les justiciables et le gouvernement du Canada sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* ou toute autre disposition législative en vertu de laquelle la Cour a compétence exclusive.

### **C. Énoncé de mission**

À la Cour canadienne de l'impôt, nous nous engageons à offrir au public un processus d'appel accessible et efficace et à collaborer au maintien d'une Cour équitable et indépendante.

### **D. Objectifs stratégiques**

L'énoncé de mission de la Cour canadienne de l'impôt comporte quatre engagements envers nos clients au nom de tous les Canadiens. C'est à partir de ces engagements que nous avons élaboré nos objectifs stratégiques :

1. accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour;
2. faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services;
3. améliorer la prestation des services;
4. rehausser l'indépendance judiciaire de la Cour.

## **E. Secteur d'activité et de service**

### **1. Introduction**

La structure par secteur d'activité décrite ci-dessous a reçu l'approbation du Conseil du Trésor dans le document intitulé Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

La Cour canadienne de l'impôt comprend un secteur d'activité principal (le greffe) et deux secteurs de service (1- la gestion des appels, 2- les services intégrés).

Toutefois, en décembre 1998, un troisième secteur de service, la Planification stratégique et les Communications, s'est ajouté afin de donner suite à la volonté de la haute gestion de la CCI de faire de la planification stratégique un outil de gestion efficace et de lui octroyer la visibilité nécessaire vis-à-vis les organismes centraux. Un nouveau SPRR sera bientôt rédigé et remis pour approbation au Conseil du Trésor.

### **2. Description des deux premiers secteurs de services**

Le greffe de la Cour canadienne de l'impôt fournit une gamme de services à la Cour par l'intermédiaire des secteurs de service suivants : Gestion des appels et Services intégrés.

#### **a) Gestion des appels**

##### **Ce secteur de service**

- fournit aux parties aux litiges des renseignements et des conseils sur les règles de pratique et de procédure de la Cour;
- offre aux juges de la Cour des services d'établissement ordonné et efficace du rôle des audiences.

#### **b) Services intégrés**

##### **Ce secteur de service**

- offre un soutien au greffe au chapitre des finances, de l'administration, de la sécurité, de la bibliothèque, des ressources humaines et des technologies de l'information.

### 3. Description du nouveau secteur de service

#### b) Planification stratégique et Communications

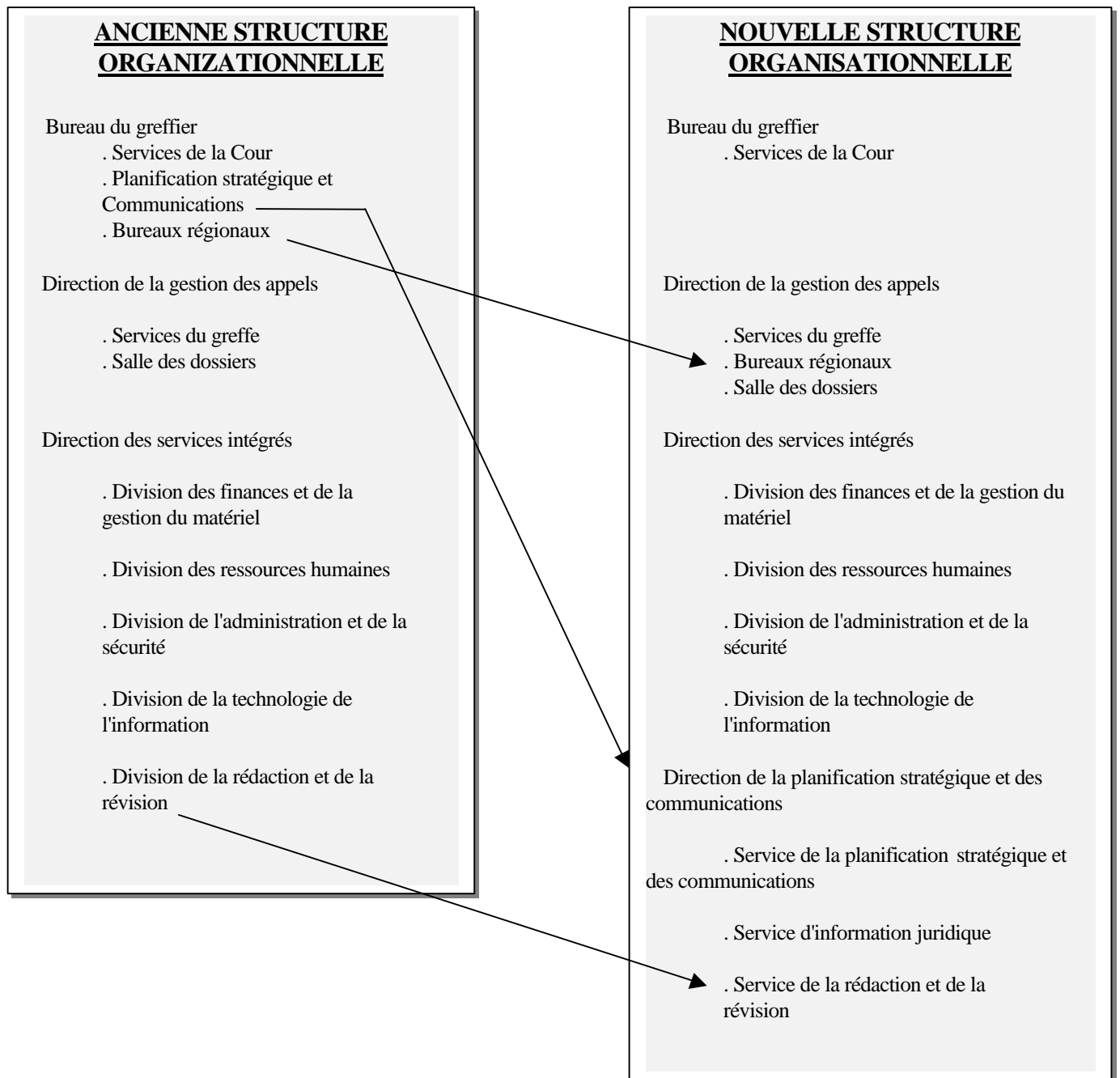
##### Ce secteur de service

- offre un soutien au greffe au chapitre de la planification stratégique, des communications, de l'informatique juridique, ainsi que de la rédaction et de la révision.

Le tableau suivant illustre le passage entre l'ancienne et la nouvelle structure organisationnelle de la Cour canadienne de l'impôt.



## PASSAGE DE L'ANCIENNE À LA NOUVELLE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



## F. Structure organisationnelle relative à l'exécution du programme

La Cour, dont l'administration centrale est située à Ottawa, se compose du juge en chef, du juge en chef adjoint, de 20 autres juges plus trois juges surnuméraires. Afin de contribuer à l'audition expéditive des appels, le juge en chef peut, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, nommer des juges suppléants de la Cour. Il y a maintenant huit juges suppléants à la Cour.

Le juge en chef est la personne responsable de la répartition du travail entre les juges et de l'affectation de chaque juge pour chacune des séances de la Cour. La Cour a ses propres locaux à Vancouver, à London, à Toronto, à Ottawa et à Montréal. De plus, elle partage des locaux avec la Cour fédérale du Canada à Edmonton, à Calgary, à Winnipeg, à Québec, à Halifax et à Fredericton. À d'autres endroits, la Cour utilise les installations des cours provinciales lorsqu'elles sont disponibles, ou loue à bail des locaux commerciaux, ou s'associe à d'autres paliers de gouvernement. En ce qui a trait aux appels interjetés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Cour peut désormais siéger à environ 40 lieux d'audition au Canada. Pour ce qui est des appels relatifs à l'assurance-emploi, la Cour peut siéger à plus de 80 lieux d'audition au Canada.

Le greffier, qui est l'adjoint du commissaire à la magistrature fédérale en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le paragraphe 76(2) de la *Loi sur les juges*, est l'administrateur général de la Cour canadienne de l'impôt. Le commissaire à la magistrature fédérale relève du ministre de la Justice. Le greffier, en tant que fonctionnaire principal de la Cour, est responsable de l'administration de la Cour.

## G. Plan des dépenses

### Cour canadienne de l'impôt

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<b>Dépenses de programme brutes :</b>				
Greffe de la				
Cour canadienne de l'impôt	12 711	<b>12 156</b>	11 233	9 661
Moins : Recettes versées au crédit	-	-	-	-
<b>Dépenses de programme nettes</b>	12 711	<b>12 156</b>	11 233	9 661
Moins : Recettes versées au Trésor	425	<b>425</b>	425	425
Plus : Coût des services fournis par les autres ministères	3 178	<b>3 178</b>	3 178	3 178
<b>Coûts nets – Ministère</b>	15 464	14 909	13 986	12 414

\*Meilleure estimation possible des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

## Section III : Plans, priorités et stratégies

### A. Sommaire des principaux plans, priorités et stratégies

La Cour canadienne de l'impôt s'engage à offrir à tous les Canadiens et Canadiennes un tribunal pour régler leurs différends en matière d'impôt, devant un décideur indépendant et impartial. Notre engagement est fondé sur les valeurs fondamentales, qui sont enchâssées dans notre énoncé de mission et guident nos actions quotidiennes, c'est-à-dire l'accès à la justice, l'efficacité, l'équité et l'indépendance judiciaire.

Le tableau qui suit montre le principal engagement de la Cour canadienne de l'impôt, de même que les résultats clés qu'elle prévoit atteindre pour l'exercice.

<b>La Cour canadienne de l'impôt a, en 1999-2000, un budget de 12 156 \$</b>	
<b>Pour fournir aux Canadiens :</b>	<b>Qui se manifeste par :</b>
Un traitement équitable des justiciables et une gestion efficace des fonds publics par l'entremise d'une cour d'archives efficace pour l'audition de causes en matière d'impôt sur le revenu et d'autres programmes fédéraux comme le Régime de pensions du Canada, l'assurance-emploi et la sécurité de la vieillesse.	<ul style="list-style-type: none"><li>• un processus d'appel rentable qui respecte les délais</li><li>• un niveau de satisfaction du client, mesuré en fonction de normes de services convenues, en ce qui concerne le processus d'appel et les conseils d'experts portant sur les pratiques et les procédures de la Cour</li><li>• l'égalité d'accès pour tous ceux et celles faisant appel à la Cour canadienne de l'impôt</li><li>• une administration efficace et efficiente de la Cour</li></ul>

### B. Détails par programme et secteur d'activité

La présente section traite des objectifs, priorités et ressources stratégiques à long terme de la Cour canadienne de l'impôt qui se rapportent à son principal secteur d'activité (le greffe).

## 1. Dépenses prévues

### Cour canadienne de l'impôt

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999*	<b>Dépenses prévues 1999-2000</b>	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<b>Dépenses de programme brutes :</b>				
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	12 711	<b>12 156</b>	11 223	9 661
Moins : Recettes versées au Trésor	425	<b>425</b>	425	425
<b>Coûts nets – Ministère</b>	12 286	<b>11 731</b>	10 798	9 236

\*Meilleure estimation possible des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

## 2. Objectif

Les services du greffe représentent le secteur d'activité de la Cour canadienne de l'impôt.

Ce secteur d'activité offre aux Canadiens et Canadiennes le droit d'accès à un tribunal efficace où ils peuvent faire entendre leurs différends relatifs à l'impôt et à d'autres programmes fédéraux, comme le Régime de pensions du Canada, l'assurance-emploi et la sécurité de la vieillesse.

## 3. Facteurs externes qui influent sur le secteur d'activité

Un facteur important pourrait influencer sur la mesure dans laquelle la Cour canadienne de l'impôt s'acquitte de son mandat et de ses priorités stratégiques au cours de la période de planification.

→ À moyen terme

Le 25 juin 1998, la ministre de la Justice, l'honorable Anne McLellan, annonçait d'une part, la création d'un service d'administration des tribunaux qui répondrait aux besoins administratifs de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour fédérale et, d'autre part, la promotion de la Cour canadienne de l'impôt au statut de cour supérieure. Ces changements organisationnels auront une répercussion majeure sur la structure organisationnelle de la Cour et sur le travail quotidien de ses employés.

## 4. Plans et stratégies clés

### a) Par secteur d'activité

La Cour canadienne de l'impôt a identifié les priorités et stratégies suivantes qui, lorsqu'elles auront été réalisées, lui permettront d'atteindre ses objectifs stratégiques.

→ **Objectif stratégique** :

Accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour

→ **Priorités et stratégies** :

#### 1. **Renouvellement du processus d'appel**

La technologie est devenue un facteur essentiel à la réussite de la mission de la Cour. Notre vieux système de gestion des appels était désuet et n'était pas conforme aux critères de l'an 2000. Grâce à l'obtention d'un prêt de 1 331 000 \$ pour l'année 1998-1999 et de 904 000 \$ en 1999-2000, nous avons été en mesure de compléter la première étape de notre processus de renouvellement des services. Ce nouveau système, connu sous le nom de Système des appels Plus (SAP) est entré en opération en décembre 1998. Il nous permettra de surmonter les problèmes techniques liés à l'an 2000 tout en nous offrant l'occasion de renouveler nos services. Le SAP nous fournira de l'information de gestion qui nous permettra de rendre nos opérations plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des clients.

#### 2. **Renforcement de la responsabilisation**

La Cour canadienne de l'impôt s'engage à accroître son efficacité et son efficience en renforçant la responsabilisation et, pour ce faire, a adopté le cadre de gestion du rendement suivant :

##### **Cadre de gestion du rendement**

La Cour canadienne de l'impôt est déterminée à accroître son efficacité et son efficience grâce à une meilleure reddition des comptes. La Cour canadienne de l'impôt a procédé à l'élaboration d'un cadre de gestion du rendement lors d'une séance de travail de la haute direction. Dans le cadre de cette initiative, les principaux secteurs de rendement et les indicateurs connexes ont été cernés. La mise en place du cadre de gestion du rendement s'étalera sur une période de deux à trois ans. Les indicateurs et les stratégies de mesure connexes seront affinées au fur et à mesure que nous mettrons en œuvre le nouveau système intégré de traitement des appels et que nous acquerrons de l'expérience dans l'art du suivi du rendement et de l'établissement de rapports à cet égard. Comme ce système a été mis en œuvre en décembre 1998, la Cour n'est pas encore en mesure de fournir des données quantitatives sur la réalisation de ses principaux engagements. Ainsi, pour l'exercice 1998-1999, l'information fournie sur le rendement est plutôt qualitative. Toutefois, la Cour commencera à recueillir des données sur les réalisations dans ces secteurs de rendement au début de l'exercice 1999-2000. Les données permettront à la

direction de cerner systématiquement les points faibles et vulnérables de l'organisation, puis de préciser des mesures correctives. Elles fourniront en outre, dans les prochains rapports sur le rendement, des indications de la mesure dans laquelle la Cour s'acquitte des principaux engagements en matière de résultats qu'elle a pris envers les Canadiens et Canadiennes.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 1999, la Cour canadienne de l'impôt deviendra un utilisateur du logiciel « Free Balance ». Nous devrions élaborer des politiques en matière de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice 1999-2000 et mettre le nouveau système en place le 1<sup>er</sup> avril 2001 ou avant. Le personnel recevra la formation nécessaire en comptabilité et en gestion financière et apprendra à utiliser les systèmes ministériels rattachés au nouveau système central dès que les cours seront offerts.

### **Extrants**

- Traitement des affaires plus opportun et expéditif
- Meilleures procédures et méthodes de travail
- Recours accru aux technologies habilitantes à l'appui de l'exécution des programmes
- Information de gestion plus exacte et à jour, qui améliore la prise de décisions
- Gestion plus stratégique des opérations de la Cour grâce à un système efficace de mesure du rendement intégré aux systèmes de planification et d'établissement des rapports
- Données budgétaires, comptables et sur le rendement plus à jour, utiles et fiables à l'appui de la prise de saines décisions
- Meilleure reddition de comptes sur les ressources publiques
- Plus grande confiance du public dans le système judiciaire

#### **b) Par secteur de service**

Les secteurs de service de la Cour canadienne de l'impôt lui permettent d'établir des liens entre ses objectifs stratégiques et ses clients. C'est pourquoi les stratégies décrites ci-après englobent les initiatives que les trois secteurs de service lanceront pour s'acquitter des priorités stratégiques.

## **1. Secteur de service : Gestion des appels**

### → **1<sup>er</sup> objectif stratégique :**

Accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour

### → **Stratégie :**

Dans les prochains mois, ce secteur sera en mesure d'évaluer l'efficacité de son nouveau système de gestion des appels qui a été mis en oeuvre en décembre 1998. Ce nouveau système permettra de surmonter les problèmes techniques liés à l'an 2000 tout en favorisant l'utilisation d'une technologie de pointe d'application conviviale qui assurera un meilleur accès à l'information relative aux appels.

### **Extrants**

- Traitement des dossiers plus rapide, opportun et expéditif
- Système informatisé conforme aux exigences technologiques de l'an 2000
- Meilleures procédures et méthodes de travail

### → **2<sup>e</sup> objectif stratégique :**

Faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services

### → **Stratégie :**

La Cour canadienne de l'impôt est consciente du rôle d'envergure que joue la technologie pour faciliter l'accès à la justice, ce qui se traduit par des recours plus rapides devant les tribunaux et, en bout de ligne, des économies pour les clients et la Cour dans son ensemble.

La Cour canadienne de l'impôt recherchera activement des moyens novateurs qui faciliteront l'accès à ses documents. Pour ce faire, elle lancera les initiatives suivantes :

### **Transmission électronique**

La Cour s'est fixé comme objectif d'instaurer la transmission électronique de documents au cours des prochaines années. La transmission électronique permet un échange de renseignements plus rapide entre la Cour et ses clients, entraînant ainsi d'importantes économies. Elle réduit les coûts pour les appelants, accélère l'échange de documents entre les parties et rend l'information plus facile à consulter par tous les Canadiens et Canadiennes. La Cour sera mieux en mesure de donner suite aux demandes de renseignements, et ce, à moindre coût. Elle pourra alors rationaliser et améliorer davantage son processus d'appel et les méthodes de travail internes.

### **Sondage**

Dans le cadre de ses efforts en vue d'améliorer ses services, la Cour a procédé à un sondage préliminaire auprès de ses clients afin de recueillir leurs commentaires sur la qualité de nos services. Ces commentaires ont fait l'objet de recommandations et serviront de barèmes lors du sondage à plus vaste échelle que nous mèneront en 1999-2000 ainsi que lors de l'élaboration de nos normes de services.

### **Brochure sur les appels**

En collaboration avec la Planification stratégique et les Communications, la Gestion des appels a procédé à l'élaboration d'une brochure expliquant la marche à suivre pour interjeter appel en matière d'impôt sur le revenu et de TPS. Une brochure semblable portant sur l'assurance-emploi et le régime de pensions du Canada est en préparation.

### **Extrants**

- Information de meilleure qualité offerte à moindre coût aux utilisateurs et plus grande facilité d'accès à cette information
- Utilisation plus efficace de la technologie par la Cour
- Plus grande participation des clients aux initiatives d'amélioration de la Cour
- Service au public meilleur et plus rapide
- Satisfaction des clients
- Information de meilleure qualité à notre clientèle



## 2. Secteur de service : Services intégrés

### → Objectif stratégique :

Réaliser des économies sur le plan administratif

### → Stratégie :

Dans les prochains mois, ce secteur de service devra continuer d'appuyer rapidement et efficacement le greffe et la Gestion des appels, tout en tentant de réaliser des économies sur le plan administratif en optimisant le recours aux ressources disponibles. À cette fin, les Services intégrés continueront :

- D'exploiter toutes les possibilités de recourir au secteur privé pour offrir les services lorsque les coûts peuvent être réduits et la qualité maintenue, tant pour les fonctions essentielles que pour les fonctions non essentielles (imprimerie, services de courrier, bibliothèque, etc.). À l'heure actuelle, la Cour confie au secteur privé la prestation de ses services de traduction et de classification.
- De rechercher et de cultiver les partenariats avec d'autres organisations pour l'acquisition de services partagés localement.

### Extrants

- Prestation de services efficaces et efficients par la conclusion de marchés avec le secteur privé
- Prestation à d'autres organismes de services communs de qualité à moindre coût
- Réduction des frais de fonctionnement des services administratifs gouvernementaux
- Satisfaction des clients
- Utilisation plus efficace des ressources

### 3. Nouveau secteur de service : Planification stratégique et Communications

→ **1<sup>er</sup> objectif stratégique :**

Faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services

→ **Stratégie :**

La Cour canadienne de l'impôt est consciente du rôle d'envergure que joue la technologie dans la circulation efficace et efficiente d'une information de qualité destinée aux Canadiens et Canadiennes.

La Cour canadienne de l'impôt recherchera activement des moyens novateurs qui faciliteront l'accès à cette information.

#### **Publication des décisions de la Cour canadienne de l'impôt**

Dans le cadre de son mandat et afin d'améliorer l'image qu'elle projette et la qualité des services qu'elle offre au public, la Cour envisage de publier sur son site Internet ses décisions à l'état brut. Grâce à cette initiative, les membres de professions libérales et le grand public auront accès au mandat, aux règles de procédures et aux décisions de la Cour canadienne de l'impôt dans les deux langues officielles. À titre d'exemple, nous pourrions ajouter les décisions en matière d'assurance-emploi.

#### **Extrants**

- Plus grande facilité d'accès du public aux décisions de la Cour et aux documents juridiques.
- Information de meilleure qualité offerte à moindre coût aux utilisateurs et plus grande facilité d'accès à cette information.

→ **2<sup>e</sup> objectif stratégique :**

Améliorer la prestation des services

→ **Stratégie :**

La Cour canadienne de l'impôt est consciente de l'importance de fournir une information et d'une documentation juridique d'une très grande qualité dans l'amélioration de la prestation de ses services.

La Cour canadienne de l'impôt recherchera activement des moyens novateurs qui lui permettront d'offrir des services de très haute qualité. Elle lancera les initiatives suivantes :

### **Service d'information juridique**

Le mandat de cette unité s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique, il permet d'améliorer la qualité de nos services en offrant à nos clients internes un guichet unique en ce qui concerne les lois, les règles et les procédures qui régissent la CCI afin :

- de mieux cerner les besoins d'information et de formation de l'organisation juridique, et de répondre à ces besoins;
- d'assurer que les employés de la Cour interprètent et appliquent uniformément les règles et les procédures de la Cour;
- de s'assurer que les pratiques opérationnelles sont conformes à nos règles de procédure et qu'elles sont accessibles;
- d'informer tous les employés de la Cour des changements législatifs ou réglementaires et de l'impact de ces changements sur leurs responsabilités.

### **Indicateurs de rendement**

Afin d'améliorer l'efficacité de son système de planification stratégique et d'établissement de rapports, la Planification stratégique et les Communications développera les indicateurs de rendement appropriés à son mandat et à son objectif qui est d'améliorer la prestation des services.

### **Extrants**

- Information de meilleure qualité offerte à moindre coût aux utilisateurs et plus grande facilité d'accès à cette information
- Satisfaction des clients
- Utilisation plus efficace des ressources
- Indicateurs de rendement appropriés aux divers secteurs de services de la Cour

## Section IV : Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires sont donnés dans les tableaux qui suivent :

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Tableau 1 : Autorisations de dépenser

#### Renseignements sur le personnel

Tableau 2 : Structure organisationnelle et dépenses prévues pour 1999-2000, par programme et secteur d'activité

Tableau 2.1 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus, par programme et secteur d'activité

Tableau 2.2 : Détails des besoins en ÉTP

#### Autres renseignements financiers

Tableau 3 : Sommaire des articles courants de dépenses du Ministère

Tableau 4 : Ressources des programmes, par programme et secteur d'activité pour l'année visée par le budget des dépenses

Tableau 5 : Détails des recettes par programme

Tableau 6 : Coût net du programme pour 1999-2000

#### Autres informations

Tableau 7 : Lois appliquées par la Cour canadienne de l'impôt

Tableau 8 : Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

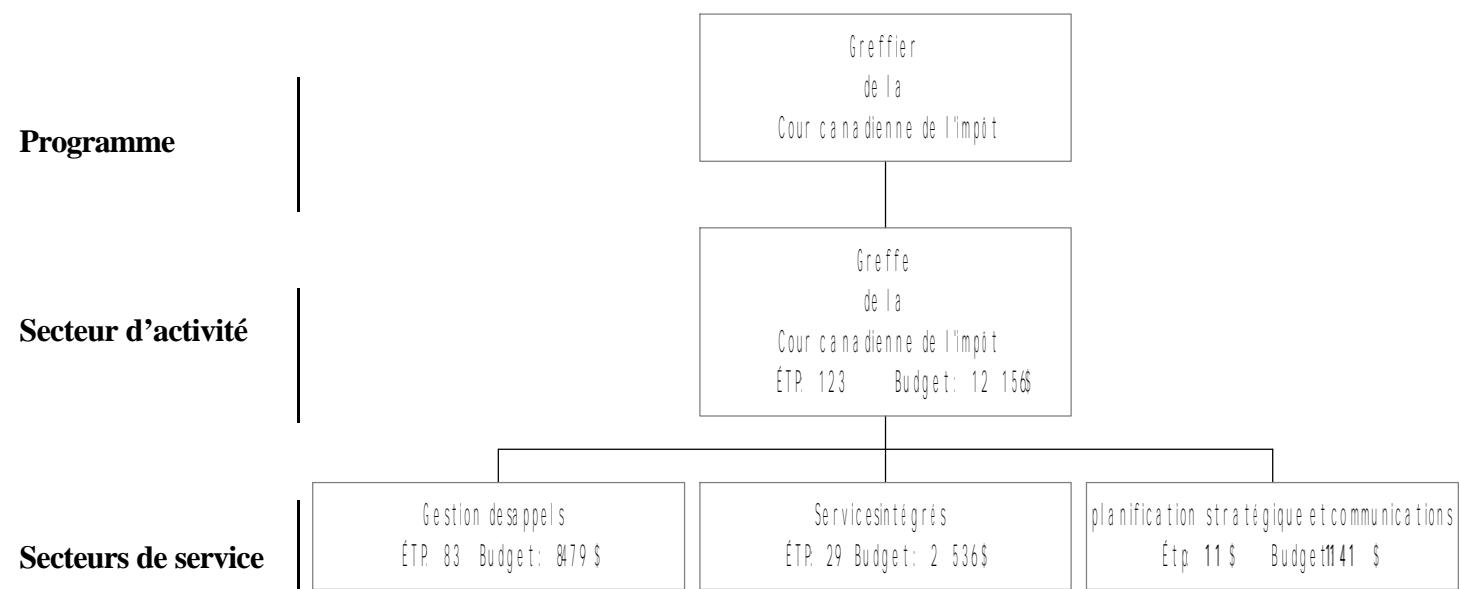
**Cour canadienne de l'impôt**

**Tableau 1 : Autorisations de dépenser – Sommaire de la Partie II du Budget des dépenses du ministère**

Crédit	(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1999-2000	Budget des dépenses principal 1998-1999
<i>Cour canadienne de l'impôt</i>			
<b>50</b>	Frais de fonctionnement	11 094	9 304
<b>(S)</b>	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 062	1 054
<b>Total – Ministère</b>		<b>12 156</b>	<b>10 358</b>

**Tableau 2 : Structure organisationnelle et dépenses prévues pour 1999-2000, par programme et secteur d'activité**

(en milliers de dollars)	
Programme/ Secteur d'activité	
Cour canadienne de l'impôt	
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	<u>12 156</u>
<b>Total des dépenses prévues</b>	<b>12 156</b>



**Tableau 2.1 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus, par programme et secteur d'activité**

	Prévision 1998-1999	<b>Prévus</b> <b>1999-2000</b>	Prévus 2000-2001	Prévus 2001-2002
<i>Cour canadienne de l'impôt</i>				
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	123	<b>123</b>	120	117
<b>Total - Ministère</b>	123	<b>123</b>	120	117

**Tableau 2.2 : Détails des besoins en ÉTP**

(en milliers de dollars)	Prévision 1998-1999	<b>Prévus</b> <b>1999-2000</b>	Prévus 2000-2001	Prévus 2001-2002
<b>Échelles des salaires</b>				
< 30 000	5	<b>1</b>	0	0
30 000 - 40 000	64	<b>68</b>	61	57
40 000 - 50 000	35	<b>29</b>	32	34
50 000 - 60 000	8	<b>12</b>	13	13
60 000 - 70 000	6	<b>7</b>	7	6
70 000 - 80 000	3	<b>4</b>	4	4
> 80 000	2	<b>2</b>	3	3
<b>Total</b>	123	<b>123</b>	120	117

**Tableau 3 : Sommaire des articles courants de dépenses du Ministère**

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<b>Personnel</b>				
Traitements et salaires	5 291	5 310	5 306	5 093
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 097	1 062	1 062	1 019
	<u>6 388</u>	<u>6 372</u>	<u>6 368</u>	<u>6 112</u>
<b>Biens et services</b>				
Transports et communications	540	589	590	525
Information	45	41	50	55
Services professionnels et spéciaux	4 500	4 039	3 258	2 057
Location	117	129	135	145
Achat de services de réparation et d'entretien	145	169	165	175
Services publics, fournitures et approvisionnements	400	411	390	415
Autres subventions et paiements	-	-	-	-
Subvention postale	-	-	-	-
Dépenses en capital secondaires	576	406	277	177
	<u>6 323</u>	<u>5 784</u>	<u>4 865</u>	<u>3 549</u>
Total - Fonctionnement	12 711	12 156	11 233	9 661
<b>Dépenses budgétaires brutes</b>	<b>12 711</b>	<b>12 156</b>	<b>11 233</b>	<b>9 661</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes</b>	<b>12 711</b>	<b>12 156</b>	<b>11 233</b>	<b>9 661</b>

\*Meilleure estimation possible des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.



**Tableau 4 : Ressources des programmes, par programme et secteur d'activité pour l'année visée par le budget des dépenses**

(en milliers de dollars)	<b>Budgétaires</b>						Prêts, investissements et avances non budgétaires	Recettes brutes prévues	Moins : Recettes versées au crédit	Dépenses nettes prévues
	ÉTP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Crédit brut	Postes législatifs*				
<b><i>Cour canadienne de l'impôt</i></b>										
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	123	12 156			12 156			12 156		12 156
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>12 156</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 156</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 156</b>	<b>0</b>	<b>12 156</b>

\* Ne comprend pas les postes non budgétaires ni les contributions aux régimes d'avantages des employés qui sont attribués aux dépenses de fonctionnement

**Tableau 5 : Détails des recettes par programme**

<b>Recettes versées au Trésor</b> (en milliers de dollars)	Prévision des recettes 1998-1999	<b>Recettes prévues 1999-2000</b>	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	425	<b>425</b>	425	425
<b>Total - Recettes</b>	425	<b>425</b>	425	425

**Tableau 6 : Coût net du programme pour 1999-2000**

<b>Greffe de la Cour canadienne de l'impôt</b>	
(en milliers de dollars)	
<b>Dépenses brutes prévues</b>	<b>12 156</b>
Plus :	
<i>Services reçus sans frais</i>	
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	2 886
Contributions visant la part des employés pour les primes d'assurance et coûts payés par le SCT	292
	3 178
<b>Total - Coût du programme</b>	<b>15 334</b>
Moins :	
Recettes versées au Trésor	425
<b>Coût net du programme</b>	<b>14 909</b>
Coût estimatif net du programme pour 1999-2000	15 569

**Tableau 7 : Lois appliquées par la Cour canadienne de l'impôt**

La Cour canadienne de l'impôt a vocation à connaître les litiges découlant de l'application des lois suivantes :	
<i>Régime de pensions du Canada</i>	L.R.C. (1985), ch. C-8, modifiée
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	L.R.C. (1985), ch. C-51, modifiée
<i>Loi sur l'assurance-emploi (Partie III)</i>	L.C. 1996, ch. 23, modifiée
<i>Loi sur la taxe d'accise (Partie IX)</i>	L.R.C. (1985), ch. E-15, modifiée
<i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	L.R.C. (1985), ch. 1 (5 <sup>th</sup> suppl.), modifiée
<i>Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils</i>	L.R.C. (1985), ch. C-31, modifiée
<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>	L.R.C. (1985), ch. O-9, modifiée
<i>Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers</i>	L.R.C. (1985), ch. P-12, modifiée
<i>Loi sur l'assurance-chômage (abrogée)</i>	L.R.C. (1985), ch. U-1, abrogée
<i>Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</i>	L.C. 1995, ch. 18, modifiée
<i>Loi sur les allocations aux anciens combattants</i>	L.R.C. (1985), ch. W-3, modifiée

**Tableau 8: Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires**

<p>Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche à la planification stratégique, vous pouvez vous adresser à :</p>
<p>M<sup>me</sup> Diane Potvin  Directrice de la Planification stratégique et des Communications  Cour canadienne de l'impôt  200, rue Kent, 4<sup>e</sup> étage  Ottawa (Ontario)  K1A 0M1</p>
<p>Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche aux finances, vous pouvez vous adresser à :</p>
<p>M. Bruce Shorkey  Directeur des Services des finances et de la gestion du matériel  Direction des Services intégrés  Cour canadienne de l'impôt  200, rue Kent, 4<sup>e</sup> étage  Ottawa (Ontario)  K1A 0M1</p>